



Déclaration CAPL recours notation 2021

En dix ans, 21 906 emplois ont été supprimés, le remplacement de fonctionnaires par des contractuels est engagé. La CGT Finances Publiques y est opposée. La perte du pouvoir d'achat du point d'indice (base de calcul de nos salaires) par rapport à l'indice des prix à la consommation s'élève depuis 2000 à 18 %, les taux de promotions se réduisent année après année. L'inflation officielle monte à plus de 2 % actuellement.

Encore 1800 suppressions d'emplois au 01/09/2021 sans compter les transferts de missions de la douane sans les emplois correspondants, 9 suppressions d'emplois dans l'Aude, des réorganisations à l'envers des besoins et baclées, **les conditions de travail se dégradent, la souffrance au travail augmente, les chiffres locaux du baromètre social le confirment.** Les travaux récents du CDAS et du CHS en témoignent.

En matière de notation et de carrière, s'affiche le **mépris du personnel et de ses représentants :**

- Avec l'application du PPCR à la DGFIP, qui fixe la durée d'avancement dans les échelons, le système d'avancement d'1 ou 2 mois a été abandonné ; c'est simplement du vol et des millions d'économies réalisées sur notre dos ;
- Avec la limitation du nombre de participations aux différents concours et examens de B en A à partir de 2020 ;
- Quand les droits à préparation et à compte rendu sont diminués de moitié avec votre approbation ;
- Quand les caplocales sont supprimées et que l'on en voit toutes les conséquences sur les mouvements de mutation faits en catimini sans transparence et truffés d'erreurs. A ce sujet nous attendons

toujours votre réponse concernant les postes instantanément gelés sans que les agents ayant fait leurs fiches de vœux ne soient mis au courant.

Concernant l'entretien professionnel, la CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale. Le dernier système mis en place est une usine à gaz qui fait renoncer les collègues à leur droit de justice en faisant appel. Certains collègues pensent qu'il ne sert à rien d'aller au-delà de la demande à l'autorité hiérarchique puisque la Direction a déjà répondu, d'autres se perdent dans les délais et renoncent. **Nous vous demandons de nous fournir** les chiffres suivant : nombre de refus de participation à l'entretien (A, B et C), nombre de demande à l'autorité, nombre de réponses positives de l'autorité.

La valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, elle ne doit pas être conditionnée à des objectifs. La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle, et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires, ni par leur adhésion à un syndicat ou par une appréciation de leur vie personnelle.

La CGT s'oppose à toute forme de rémunération liée au mérite. Elle affirme aussi que les doctrines d'emploi doivent être strictement respectées.

Les élus de la CGT Finances Publiques Aude.

N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11

Mail : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr



COMPTE-RENDU CAPLocale Aude Recours notation 2021

Une CAPL B recours et une CAPL A se tenaient pour examiner un dossier par CAPL. Ci-contre la déclaration liminaire de la CGT.

Pour la première fois depuis que les CAPL existent la direction de l'Aude refuse que l'élue en tant que C2 et suppléante ou expert CGT convoqués en formation restreinte élargie pour les recours puissent s'exprimer et donc défendre les dossiers qui sont présentés en CAPL pour des grades autre que C2. Or le dossier en appel était C1. En outre, comme conséquence, la direction place la capl sur un jour où nos camarades élues et suppléantes B sont impérativement absentes : le 27 septembre (un lundi) et non le 22 comme reçu une première fois par la direction.

Aussi nous sommes obligés de passer par un expert CGT demandé par Solidaires. Les camarades Solidaires acceptent de suite et l'expert (un élu A CGT) participe donc à la CAPL B. Mais la direction essaie de le faire taire pour qu'il ne défende pas le dossier du collègue donné à la CGT. Finalement devant le ridicule de la direction, il sera autorisé à lire la défense préparée sur le dossier. Bien sûr tout cela sera étalé devant le juge car en effet ce dossier n'a pas obtenu satisfaction. Pourtant des preuves et des faits ont été avancés (écrêtements, travail après 19h, travail le we...etc) mais cela ne semble pas intéresser le président de la CAPL qui est aussi le directeur. La direction est une habituée à nier par principe le travail des agents, récemment après avoir répondu négativement à un

recours d'une collègue A, le juge (deux ans plus tard en 2020) demanda à la direction de revoir toute sa copie dans un dossier où elle accusa même la collègue d'exagérer et d'être en faute !!!, bref la direction perdit au tribunal ce dossier défendu par la CGT.

Par ailleurs pour information si vous faites un tribunal comme un recours, c'est sur votre temps de travail ... mais la direction même face à des preuves préfèrent faire perdre du temps de travail à la DGFIP...tant que leur carrière de grands chefs se déroule ...

Un recours en CAPL A a aussi été examiné cette année. A noter que ce dossier défendu par FO, était sur le point de ne rien obtenir quand l'élue de Solidaires aidé par celui de la CGT relevèrent une demande de l'agent non négligeable sur des appréciations trop portées sur "l'affect" et qu'ils convenaient de supprimer, suppressions qui seront finalement obtenues. Même si le sujet principal portée par la collègue n'a pas pu être gagné.

N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11

Site : <https://11.cgffinancespubliques.fr/>

